

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

Proposition n°1

- Donner une large publicité aux élections désignant les représentants des parents d'élèves au niveau de l'établissement.
- Étudier la faisabilité de l'institution d'une « semaine des élections » qui regroupe, l'année des élections professionnelles, ce scrutin avec la désignation des représentants de parents d'élèves au niveau de l'établissement, du département, de l'académie et du Conseil supérieur de l'éducation.

Proposition n°2

Expérimenter la constitution de « collèges de parents », issus des délégués de classe et disposant d'un droit d'auto-saisine sur toutes les questions traitées par le conseil d'école ou le conseil d'administration.

Proposition n°3

Inscrire la question de la création d'un statut pour les représentants des parents d'élèves à l'ordre du jour de la prochaine négociation des partenaires sociaux sur l'articulation des temps professionnels/personnels et la parentalité.

En attendant, s'assurer que tous les représentants des parents reçoivent une formation sur leurs droits et devoirs.

Proposition n°4

Appliquer la disposition du code de l'éducation qui permet, à titre expérimental, d'élire le président du conseil d'administration d'un lycée technologique ou professionnel parmi les personnalités extérieures à l'établissement siégeant en son sein, en vue d'une généralisation à l'ensemble des lycées.

Proposition n°5

Préciser ce que recouvre exactement la politique de coéducation qui permet d'assurer la continuité entre les différents temps de l'enfant.

Proposition n°6

Faire du partenariat avec les parents et de la coéducation un axe fort des projets d'école et d'établissement et des projets éducatifs territoriaux.

Proposition n°7

Annexer au projet d'école ou d'établissement une charte sur « l'égale dignité » des acteurs éducatifs rédigée par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Proposition n°8

Associer les parents à la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves en grande difficulté

Proposition n°9

Adosser les aides à la parentalité centrées sur l'accompagnement de la scolarité aux projets d'école et d'établissement et préserver le financement et le développement des programmes de réussite éducative (PRE).

Proposition n°10

Instituer une prérentrée pour toutes les classes charnières, y compris pour la petite section.

Proposition n°11

- Expliciter les objectifs pédagogiques et les méthodes d'évaluation auprès des parents en :
- rendant les programmes d'enseignement plus lisibles ;
 - communiquant le « plan de vol » de la classe et en expliquant le travail demandé aux élèves.

Proposition n°12

Créer des programmes dédiés aux enjeux scolaires et éducatifs qui valorisent de façon pertinente les innovations et expérimentations pédagogiques à des fins de diffusion sur une chaîne de service public, thématique ou une « web-TV »

Proposition n°13

Faciliter et mieux encadrer les rencontres parents-enseignants en :

- arrêtant, dans chaque école et établissement scolaire, un cahier des charges précis en matière de communication avec les parents, rédigé en lien avec leurs associations ;
- permettant, à titre expérimental, aux parents d'accompagner leurs enfants dans les classes de l'école élémentaire, comme c'est l'usage en maternelle ;
- remettant de façon personnalisée le bulletin trimestriel aux parents ;
- mobilisant « l'espace parents » prévu par la loi du 8 juillet 2013.

Proposition n°14

Aménager le service des enseignants pour que celui-ci accorde une place plus importante aux relations avec les parents sans augmenter les maxima hebdomadaires en vigueur.

Proposition n°15

Associer les parents au processus d'orientation :

- en les sollicitant tout au long de l'année pour l'animation de rencontres sur les formations et les métiers et en les faisant participer comme « personnes ressources » au parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ;
- en clarifiant la portée de l'expérimentation du « dernier mot aux parents » pour éviter des malentendus avec les familles ;
- en rendant transparents les critères qui président à l'affectation des élèves et à la sectorisation des établissements.

Proposition n°16

Multiplier les temps d'échanges et les « rituels » qui permettent de rassembler, de manière conviviale, les membres de la communauté éducative.

Proposition n°17

Faire des établissements des « centres de ressources » pour les parents en y organisant, y compris le samedi, des formations pour adultes et des ateliers de réflexion sur des thématiques éducatives animés par des « parents référents ».

Proposition n°18

Favoriser la réflexion sur l'architecture scolaire pour créer les conditions d'une mise en application rapide de « l'espace parents » prévu par la loi du 8 juillet 2013 et confier l'animation de ces lieux à des professionnels formés.

Proposition n°19

Instituer des « médiateurs école-parents » auprès des établissements afin que les parents d'élèves puissent, en cas de difficulté, se tourner rapidement vers un interlocuteur unique et reconnu.

Proposition n°20

Développer les instances consultatives locales qui permettent aux parents d'élèves de débattre avec les élus et les différents professionnels intervenant dans la vie des écoles et des établissements.

Proposition n°21

Nouer des liens avec les parents les plus « éloignés » de l'école en les rencontrant à leur domicile, selon des modalités adaptées.

Proposition n°22

Former tous les personnels de l'éducation nationale aux enjeux des relations école-parents.

Proposition n°23

Organiser la formation des équipes pédagogiques aux relations avec les parents selon les modalités suivantes :

- sensibiliser les futurs enseignants à certaines réalités sociologiques (diversité des modèles éducatifs, caractère composite de l'échec scolaire, mythe de la « démission parentale », *etc.*) ;
- instituer des modules de formation initiale sur la communication avec les parents qui reposent sur des jeux de rôle et l'acquisition de gestes professionnels précis (rédaction du bulletin scolaire par exemple) ;
- programmer des journées de formation continue sur ces relations dans les établissements et faire diffuser les « bonnes pratiques » identifiées par des équipes de recherche-action travaillant dans une dizaine d'écoles et de collèges.

Proposition n°24

Aller vers l'« inclusion pédagogique » de tous les parents en donnant à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire quelques conseils simples pour suivre la scolarité de leurs enfants et en rendant plus lisibles les supports diffusés par les enseignants.

Proposition n°25

Étendre le dispositif de la « mallette des parents », dans un premier temps, aux « classes charnières » et, à terme, le généraliser à l'ensemble des classes.